- (117) Fédération canadienne de l'entreprise indépendante La Fédération s'oppose à la TPS et veut qu'elle soit reportée pendant une période qui pourrait aller jusqu'à un an afin que les gouvernements puissent s'entendre sur un régime fiscal harmonisé. La Banque du Canada pourrait alors réduire les pressions inflationnistes et abaisser les taux d'intérêt.
- (118) Fédération canadienne des enseignants et des enseignantes La TPS est régressive, invisible et elle attisera l'inflation. Le crédit n'est pas indexé en entier et, par conséquent, n'indemnisera pas les petits salariés. Les livres et le matériel pédagogique ainsi que la formation professionnelle des enseignants devraient être exonérés.
- (119) Fédération canadienne des étudiants
 La Fédération s'oppose à la TPS, parce que le crédit est
 insuffisant et que les établissements d'enseignement postsecondaire qui se spécialisent dans les cours nécessitant des
 achats d'équipement plus coûteux que la moyenne seront durement
 frappés.
- (120) Fédération canadienne des municipalités
 La Fédération doute que l'appareil administratif sera complètement
 en place le 1er janvier 1991 afin que la mise en oeuvre se fasse
 facilement et sans heurt inutile. Il serait peut-être opportun de
 reporter la mise en oeuvre de la taxe.
- (121) Fédération des enseignants de la Colombie-Britannique La Fédération s'oppose à la TPS, parce que cette taxe est régressive et pose des problèmes pratiques aux écoles et aux enseignants. Elle recommande de renvoyer le projet de loi à la Chambre des communes en demandant un régime fiscal équitable.
- (122) Fédération des enseignants des écoles secondaires de l'Ontario

Le projet de loi sur la TPS devrait être bloqué, parce que la taxe est régressive. Il faudrait plutôt établir des taux d'impôt sur le revenu plus progressifs. Si le projet de loi est adopté, les livres, les magazines et le matériel pédagogique devraient être exonérés.

(123) Fédération des étudiants de l'Ontario A cause de la TPS, les organismes sans but lucratif devront payer 7 p. 100 de plus sur leur loyer. Ils devraient être exonérés.